



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Discours

[Paris, le 19 mai 2020
Seul le prononcé fait foi

Le ministre de la Culture,

Discours de Franck Riester, ministre de la Culture, prononcé à l'occasion de la réunion des ministres de la Culture européens, mardi 19 mai 2020, en visioconférence

Je souhaite tout d'abord remercier la Présidence, chère Nina, pour sa mobilisation tout au long de cette période inédite. Je veux aussi saluer le travail de vos équipes.

Depuis le 11 mai, la France entame un processus progressif de déconfinement. Il s'agit tout à la fois d'assurer une reprise économique pérenne et de garantir le respect des mesures sanitaires. Dès le 11 mai, des lieux de culture ont pu rouvrir leurs portes. En fonction de l'évolution de la situation sanitaire, une décision sera prise fin mai quant à la réouverture des salles de spectacle et des salles de cinéma.

En complément du plan transversal de 110 milliards d'euros mis en place par le Gouvernement, des plans de filière sont à l'étude. Le Président de la République a rappelé que le Culture est un enjeu prioritaire pour sortir de cette crise. Un dispositif de 18 milliards d'euros en faveur du tourisme a ainsi été annoncé par le Gouvernement la semaine dernière. Le patrimoine, puissant vecteur d'attractivité pour le tourisme culturel, en bénéficiera.

Tout au long de cette crise sanitaire et partout en Europe, nous avons constaté le rôle essentiel de la Culture pour les citoyens européens. Il est de notre responsabilité de transformer cette crise en opportunité, d'en faire un accélérateur au service du projet culturel européen.

C'est pourquoi je suis convaincu qu'il nous faut continuer à agir pour promouvoir le modèle européen de régulation du numérique. Un modèle fondé sur la liberté, la responsabilité et la juste rémunération des créateurs. Un modèle qui devra nous guider dans le cadre du futur agenda numérique.

A la demande du Président de la République, la France transposera dans les prochains mois la directive SMA et la directive sur le droit d'auteur. Ces textes permettront de fixer un cadre réglementaire plus équitable, en tenant compte du rôle de nouveaux acteurs. Seule une action rapide et coordonnée des Etats membres permettra de garantir un financement de la création par les grandes plateformes et un meilleur partage de la valeur. A cet égard, la récente décision de l'Autorité de la concurrence française qui impose à Google de négocier avec les éditeurs de presse nous invite à continuer ce combat.

Au-delà du cadre réglementaire, les mesures annoncées par la Commission européenne en réaction à la crise doivent désormais trouver une application concrète. Je veux à cet égard saluer les annonces de la Commissaire Gabriel.

Alors que nous sortons progressivement de la crise, les entreprises européennes de la culture – souvent des PME indépendantes – sont fragilisées. Elles sont pourtant le fleuron de la créativité et de la diversité européenne. Prenons garde à ce que ces structures, les actifs qu'elles portent, les créateurs qu'elles emploient, ne deviennent des proies faciles dans des opérations de rachat menées par des géants non européens.

Ne nous y trompons pas. Il ne s'agit pas seulement d'un enjeu économique mais bien d'une question de société. C'est la question de l'imaginaire et des valeurs que promeut l'Europe, c'est la question de l'accès des européens à leur propre culture.

Je souhaite donc que nous réfléchissions ensemble à la mise en place d'un « bouclier culturel européen » pour compléter les actions de soutien des Etats membres et promouvoir les co-crétions européennes dans tous les secteurs culturels.

A cet égard, je me félicite que le Commissaire Breton ait déjà identifié les industries culturelles et créatives (ICC) parmi les 14 écosystèmes industriels prioritaires.

A l'initiative du Président de la République, nous avons lancé en novembre dernier en France des Etats généraux des industries culturelles et créatives, qui s'étendent de l'architecture au livre, du cinéma à la musique, de l'audiovisuel à la presse, du jeu vidéo au spectacle vivant. Tous ces secteurs sont confrontés à des enjeux communs, dans un contexte de ruptures majeures de leur environnement économique.

La vaste concertation qui est en cours a d'ores et déjà permis d'identifier des actions concrètes qui permettraient aux entreprises européennes de reprendre leur activité, de consolider leur structure financière, de développer des projets de recherche et d'innovation et de poursuivre leur transformation numérique et écologique. Nous nous tenons à la disposition de la Commission pour partager nos conclusions.

En nous saisissant collectivement de ce moment inédit, nous pourrions construire une nouvelle stratégie culturelle européenne et ainsi créer de nouvelles opportunités de croissance pour tous les acteurs culturels européens.]

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC